



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 22 de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Vers un nouvel ordre économique international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application des résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, on trouvera dans le présent rapport une vue d'ensemble actualisée des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale à résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et partagés, ainsi qu'une description du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies à cet égard dans la perspective de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ce rapport contient une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable équitables et partagés qui s'appuie sur les informations communiquées dans les examens nationaux volontaires présentés au Forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable. Il ressort de cette évaluation que d'importants progrès ont été faits en 2016 et 2017 dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Cependant, les perspectives qu'offre à court terme l'économie mondiale, au regard des incertitudes qui planent sur le commerce international, des ajustements de la politique monétaire et des conditions des marchés financiers, menacent la réalisation d'une croissance économique équitable et soutenue. En outre, la lenteur des progrès accomplis en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la viabilité environnementale, qu'aggrave l'insuffisance des financements, est un obstacle supplémentaire au développement durable. Il est fait état dans ce rapport de l'immense potentiel des nouvelles technologies pour ce qui est de relever de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, et de la nécessité de multiplier les efforts sur le plan national et en matière de coopération internationale, comme le prévoit la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, pour favoriser les transferts de technologies et combler le fossé technologique qui continue de séparer les pays développés des pays en développement. En outre, il est demandé à l'Organisation des Nations Unies d'élargir

* [A/73/150](#).



son rôle et d'encourager le recours responsable aux nouvelles technologies au service de la réalisation des objectifs de développement durable, conformément aux valeurs largement acceptées qui sont consacrées dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les objectifs de développement adoptés au niveau international.

I. Introduction

1. Les idées et les propositions d'action en faveur d'un nouvel ordre économique international, énoncées en mai 1974 dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] sont d'autant plus pertinentes aujourd'hui que l'évolution rapide des technologies transforme en profondeur les économies et les sociétés du monde entier. Ces idées et propositions mettent en évidence le fossé important qui continue de séparer les pays développés des pays en développement en matière de technologie et de développement ; les difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de transfert des technologies et d'industrialisation ; la question de l'utilisation viable des ressources naturelles ; la dégradation des conditions des échanges commerciaux et de la migration de main-d'œuvre. Ces questions avaient précisément été soulevées dans la Déclaration et le Programme d'Action, documents dans lesquels l'ONU s'était engagée à lutter contre les inégalités caractérisant le système international, à combler les écarts de revenu et le fossé technologique existant entre les pays développés et les pays en développement, et à assurer aux générations présentes et futures, dans la paix et la justice, un développement économique et social toujours plus rapide.

2. Pour réaliser les grands programmes adoptés en 2015 par la communauté internationale, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, il faudra adhérer à l'esprit et aux principes de la Déclaration. Dans ces accords mondiaux, place est faite au rôle de la technologie et à l'importance cruciale qu'elle revêt dans l'exploitation des résultats en matière de développement durable, dans l'esprit du nouvel ordre économique international envisagé il y a plus de 40 ans.

3. L'adhésion aux principes du nouvel ordre économique international peut également contribuer à atténuer les risques que présentent les changements récents du paysage politique mondial pour une croissance économique soutenue. L'objectif du nouvel ordre économique international est de garantir la stabilité au moyen de mesures conçues pour enrayer l'inflation et éliminer l'instabilité du système monétaire international, en particulier l'incertitude des taux de change [résolution 3202 (S-VI), partie II, 1) a) et b)], afin que les pays en développement puissent atteindre une croissance économique soutenue. Bien qu'elle se soit renforcée au cours des deux années écoulées depuis la publication du précédent rapport sur le nouvel ordre économique international (A/71/168), l'économie mondiale est exposée aux risques croissants de conflits commerciaux entre les grandes économies (dont les répercussions seraient de portée internationale), aux incertitudes quant aux politiques monétaires, à des déficits budgétaires potentiellement incontrôlables et à de possibles crises de la dette. La perspective d'une croissance soutenue est aujourd'hui plus incertaine qu'elle ne l'était encore récemment, c'est-à-dire après la lente reprise qui a succédé à la crise financière mondiale. Les conflits commerciaux risquent de miner encore davantage les progrès jusqu'ici accomplis vers l'instauration d'un régime commercial mondial multilatéral, réglementé et équitable, proposition phare du nouvel ordre économique international. Comme il était envisagé dans ce dernier, la coopération internationale aidera à éviter les incertitudes et à remettre l'économie mondiale sur les rails de la croissance soutenue.

4. Le nouvel ordre économique international offre un cadre permettant de lutter contre les inégalités et les injustices du régime international et de promouvoir une croissance équitable et qui profite à tous. Depuis la publication, en 2016, du précédent rapport sur la question, de nombreux pays en développement ont progressé dans la

lutte contre les inégalités économiques et sociales. La plupart de ceux qui ont présenté des examens nationaux volontaires sur les objectifs de développement durable lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ont déclaré avoir réduit la pauvreté et la mortalité de l'enfant, augmenté l'espérance de vie et instauré la parité à l'école. Cependant, les déficits importants et les contraintes qui pèsent sur les politiques budgétaires expansionnistes risquent d'affaiblir la protection sociale et de dévier la distribution des revenus en faveur des groupes à revenus élevés, compromettant ainsi de nouvelles avancées vers une croissance économique équitable et partagée.

5. L'importance croissante de la coopération Sud-Sud annoncée dans la Déclaration sur le nouvel ordre économique international s'est confirmée : ces dernières années, en grande partie grâce à la coopération Sud-Sud, de nombreux pays en développement ont réalisé des progrès de taille sur le plan du développement de leurs infrastructures. Par exemple, l'initiative « Une Ceinture et une Route » lancée par la Chine peut être un important agent de stimulation des investissements dans les infrastructures, non seulement dans les pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, mais aussi dans certains pays d'Europe. La coopération Sud-Sud se révèle être un intermédiaire décisif dans la facilitation des transferts de technologie entre les pays en développement.

6. Les principes énoncés dans la Déclaration sur le nouvel ordre économique international peuvent contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux du Programme 2030 et, plus particulièrement, de l'Accord de Paris. La Déclaration et le Programme d'action insistent sur la nécessité de s'abstenir d'endommager ou de détériorer les ressources naturelles en empêchant la pollution [Programme d'action, partie I, 2) d)] ; de mettre fin au gaspillage des ressources naturelles, y compris les produits alimentaires [Déclaration, par. 4) q)] ; de prendre les mesures nécessaires pour élargir les débouchés des produits naturels par rapport aux produits synthétiques, et de mettre pleinement à profit les avantages que présentent ces produits sur le plan écologique [Programme d'action, partie I, 1) f)]. Dans le nouvel ordre économique international, c'est ce que l'on appellerait aujourd'hui l'« approche du lien » qui était privilégiée dans la production alimentaire et la conservation de la terre et des ressources en eau, notamment dans la lutte contre la désertification et la salinisation [Programme d'action, partie I, 2) c)].

7. Ces principes ont pris de l'importance avec le temps, à mesure que les problèmes liés à la préservation de l'environnement se sont aggravés. Les changements climatiques, qui constituent le plus grand défi à relever en matière d'environnement, en sont un exemple manifeste. Selon les estimations préliminaires pour 2017, les émissions de carbone sont de nouveau en hausse, après avoir baissé en 2014 et 2015. Une coopération internationale accrue, comme celle prévue par le nouvel ordre économique international, permettrait de mobiliser une action collective à l'échelle mondiale et de lutter efficacement contre les changements climatiques. La proposition du nouvel ordre économique international consistant à remplacer les matières synthétiques par des produits naturels est particulièrement pertinente pour ce qui est de la lutte contre la pollution par les plastiques, qui est la deuxième plus grande menace pour l'environnement.

8. Le présent rapport s'organise comme suit : au chapitre II, il sera question des entraves à la réalisation d'une croissance économique soutenue ; au chapitre III, des difficultés rencontrées dans la réalisation d'une croissance et d'un développement social équitables et partagés ; au chapitre IV, des défis à relever pour atteindre la durabilité environnementale. Le chapitre V portera sur la pertinence des idées soulevées dans le nouvel ordre économique international dans le contexte de l'évolution rapide des technologies, et le chapitre VI sur le rôle joué par l'ONU à cet égard.

II. Entraves à la réalisation d'une croissance économique soutenue

9. Depuis la publication du précédent rapport sur le nouvel ordre économique international, l'économie mondiale s'est renforcée. Parallèlement à l'amélioration des conditions macroéconomiques, la croissance du volume du commerce mondial s'est accélérée. L'augmentation de la demande mondiale d'importations a entraîné une hausse des prix de l'énergie et des métaux, ce qui a conduit à une amélioration des échanges commerciaux pour les pays exportateurs de ces produits. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, l'économie mondiale est exposée à une probabilité accrue de conflits commerciaux entre grands pays, à une plus grande incertitude quant au rythme des ajustements de la politique monétaire des États-Unis d'Amérique et à une dette extérieure élevée et en augmentation. Ces facteurs de risque auront des effets dont l'ampleur dépendra non seulement des réactions des pays directement concernés mais aussi des retombées mondiales. En l'absence de garanties adéquates et de mesures d'atténuation, les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, pourraient gravement souffrir de la situation.

A. Une économie mondiale plus forte, mais exposée à de nouveaux facteurs de risques¹

10. Selon le précédent rapport sur le nouvel ordre économique international, le produit mondial brut ne devait augmenter que de 2,4 % en 2016 et « la baisse des investissements [continuer] de peser sur le potentiel de croissance en 2017 et au-delà ». En réalité, l'économie mondiale a progressé de 2,5 % en 2016 et, selon certaines estimations, de 3,1 % en 2017. Vers la fin de 2016, les fragilités qui persistaient depuis la crise de 2008 se sont enfin estompées et l'activité économique mondiale a connu une légère amélioration, qui s'est poursuivie jusqu'en 2017. La forte reprise de l'investissement, en particulier dans les pays développés et en Asie de l'Est, a été un facteur déterminant. Cependant, l'intensification de l'activité économique n'a pas été homogène entre les pays et les régions, et n'a concerné qu'un petit nombre de pays de l'Asie de l'Est et du Sud. Les conditions sont restées difficiles pour de nombreux pays exportateurs de produits de base en Afrique, en Asie occidentale et dans certaines régions d'Amérique du Sud, vulnérables face à l'alternance des hausses et des baisses du prix de ces produits. Ce problème, qui touche les pays exportateurs de produits de base, avait été mis en évidence dans le Programme d'action de 1974.

11. On estime que la croissance devrait se prolonger en 2018 et 2019 et rester relativement soutenue, progressant de 3,2 % chaque année. Ces perspectives se fondent sur des conditions d'investissement généralement favorables, un renforcement de la croissance des salaires et les effets à court terme des mesures de relance budgétaire mises en place aux États-Unis en décembre 2017. À compter de la mi-2018, c'est l'augmentation de la dette et des prix des actifs – du fait de l'endettement qui a succédé à la longue période de réduction de l'effet de levier ayant suivi la crise financière – qui constitue le principal facteur de risque pour l'économie mondiale. Si l'augmentation du financement de la dette n'est pas un facteur de risque en soi, la rapidité à laquelle la dette s'accumule risquerait de soumettre l'économie mondiale à une chute soudaine de la valeur des actifs.

¹ Ce chapitre s'appuie en grande partie sur les publications *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2018* (Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.C.2) et *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2018* (Nations Unies, à paraître).

12. On estime que la croissance des pays les moins avancés, qui s'accélère de manière régulière depuis 2015, sera de 5,2 % en 2018 et de 5,5 % en 2019². On prévoit également une augmentation du produit intérieur brut (PIB) par habitant, mais qui ne se fera cependant pas à un rythme suffisamment rapide pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, comme il est prévu dans les objectifs de développement durable. L'Afrique centrale et australe, dont le PIB par habitant ne devrait augmenter que légèrement en 2018 et 2019, n'ont globalement pas profité de la reprise économique.

B. Échanges commerciaux et produits de base

13. La forte reprise économique a fait grimper les prix de l'énergie et des métaux. Au cours des quatre premiers mois de 2018, le prix moyen du baril de pétrole brut Brent s'est établi à 68 dollars, contre 54 dollars en 2017. Les prix des métaux devraient se redresser en 2018, portés par la bonne santé de la production industrielle, en particulier en Chine. Les prix des produits agricoles de base devraient rester stables, mais des hausses de prix ponctuelles dans certaines régions d'Asie occidentale et d'Afrique restent probables, du fait de la sécheresse et des conflits.

14. Le volume du commerce mondial de marchandises a progressé de 4,3 % en 2017 et devrait encore augmenter en 2018, signe d'une forte reprise de l'économie mondiale. Au cours du premier trimestre de 2018 et pour la première fois depuis 2010, toutes les régions du monde ont contribué à l'augmentation de la demande d'importations. Cela s'explique par la reprise de l'investissement, observée tant dans les pays développés que dans des pays d'Asie de l'Est, en particulier en Chine. La croissance du commerce mondial devrait quelque peu ralentir en 2018 et 2019.

15. Malgré ces progrès, les changements radicaux de politique commerciale opérés par certaines grandes économies font naître des incertitudes croissantes qui pèsent sur le commerce international. En 2017, le Gouvernement américain a entrepris une vaste révision des accords commerciaux en vigueur. Invoquant des déséquilibres dans le commerce bilatéral et l'accès aux marchés, et des raisons de sécurité nationale, il a alors adopté une série de mesures de protection et de sauvegarde. En 2018, il a imposé de nouveaux tarifs douaniers sur toute une gamme de produits manufacturés, dont l'acier, l'aluminium, les machines à laver et les composantes de panneaux solaires, en sus de ceux auxquels étaient déjà soumis plus d'un millier de produits chinois. Face à ces mesures, de grands partenaires commerciaux des États-Unis, dont le Canada, la Chine, le Mexique et l'Union européenne, sont en train de mettre en place des mesures de représailles appropriées ou envisagent de le faire, tout en tentant de régler leurs différends devant l'Organisation mondiale du commerce.

16. La situation continue d'évoluer, mais les incertitudes et les risques qui pèsent sur les politiques commerciales pourraient freiner l'investissement. La fragilité prolongée des secteurs du commerce et de l'investissement compromettra les perspectives de croissance de l'économie mondiale, notamment pour nombre de pays en développement, du fait de la mondialisation et de la régionalisation des réseaux complexes de production et de services.

² La croissance du Yémen risque quant à elle de ralentir du fait de l'instabilité de la situation politique du pays.

C. Aide publique au développement et apports financiers internationaux

17. Les ressources publiques nationales sont considérées comme l'une des sources les plus importantes de financement du développement durable. L'aide publique au développement (APD) peut aider à renforcer et à accroître la mobilisation de ressources nationales. En 2017, le montant net de l'APD fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'élevait à 146,6 milliards de dollars, soit 0,31 % de leur revenu national brut (RNB). Cela représente une baisse de 800 millions de dollars par rapport à 2016, la première enregistrée d'une année sur l'autre depuis 2011-2012. Celle-ci s'explique par le fait que les donateurs ont réduit de 11 % les dépenses engagées pour les réfugiés se trouvant à l'intérieur de leurs frontières, la crise des réfugiés s'étant atténuée. Hormis ces dépenses, l'APD fournie aux pays en développement a augmenté de 989 millions de dollars en termes réels (soit 1,1 %) par rapport à 2016. Néanmoins, l'APD provenant de donateurs reste bien en deçà de l'objectif de 0,7 % du RNB fixé par l'ONU. Seuls cinq pays ont atteint cet objectif en 2017, contre six en 2016.

18. On estime que le montant net de l'APD fournie aux pays les moins avancés a légèrement augmenté en 2017, pour atteindre environ 25,3 milliards de dollars, contre 25,0 milliards de dollars en termes réels en 2016. La tendance à la baisse de ces dernières années se trouve donc inversée, même s'il est probable que le montant de l'APD pour 2017 sera inférieur de plus de 5 milliards de dollars à celui de 2012, année record. En 2015, les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont attribué 0,08 % de leur RNB aux pays les moins avancés, ce qui est bien en deçà de l'objectif fixé par l'ONU (0,15 à 0,20 % du RNB)³.

19. Les effets prolongés de la crise financière mondiale se sont largement dissipés. En 2017, on a constaté une tendance à recourir largement au levier financier sur les marchés financiers mondiaux, soutenue par le montant record du cours des actions dans les pays développés et dans certains marchés émergents et la relative stabilité des capitaux propres et des marchés obligataires. Pour certains pays, ces conditions financières favorables se sont traduites par une augmentation considérable des émissions de titres de créance, des regroupements d'entreprises et des rachats de sociétés. Ces activités se sont accompagnées d'une augmentation de la valeur des actifs financiers et d'une hausse de la dette extérieure dans toutes les régions.

20. Certains risques pèsent lourd sur les finances internationales. Dans le contexte d'un fort regain d'endettement, les ajustements des politiques monétaires (ce que l'on qualifie souvent de « normalisation ») dans les pays développés ont été largement progressifs, en particulier aux États-Unis. Cependant, les mesures de relance budgétaire introduites par le Gouvernement américain en décembre 2017, ainsi que les possibles pressions inflationnistes exercées par les mesures commerciales de sauvegarde et de protection, ont augmenté la probabilité d'un resserrement plus rapide de la politique monétaire. L'éventualité d'un durcissement des conditions de liquidité et d'une accélération du resserrement monétaire risque fort d'augmenter les coûts d'emprunt et d'exercer des pressions à la baisse sur les taux de change de nombreux marchés émergents, compromettant les perspectives économiques de ceux-ci à court et à moyen terme.

21. Certains marchés émergents en font déjà l'expérience. Au cours des cinq premiers mois de 2018, l'Argentine et la Turquie ont vu leur monnaie se déprécier d'environ 20 % par rapport au dollar, et devraient connaître une inflation à deux

³ OCDE, *Coopération pour le développement 2017 : données et développement* (Paris, 2017).

chiffres cette année. Leur dette extérieure a augmenté et s'élève actuellement à environ quatre fois leurs réserves en devises. Les autorités monétaires de ces pays ont augmenté les taux d'intérêt directeurs pour stabiliser les prix nationaux et préserver la valeur de leur monnaie, au détriment de la croissance économique. En revanche, les pays d'Asie du Sud-Est ayant traversé la crise financière asiatique de la fin des années 90, en particulier la Malaisie et la Thaïlande, ont vu leur monnaie s'apprécier par rapport au dollar et ont enregistré des taux d'inflation relativement faibles. Cela s'explique principalement par le fait qu'ils ont maintenu un niveau peu élevé de dette extérieure, conservé un excédent des comptes courants et contenu les soldes budgétaires.

22. La perspective d'un nouveau resserrement des conditions financières et d'une recrudescence soudaine de la défiance des investisseurs pourrait avoir une incidence sur les bilans du secteur bancaire et des entreprises et sur leur capacité de refinancement de leur dette, même dans les pays épargnés jusqu'à présent. Les conséquences pour l'activité économique réelle, notamment un ralentissement rapide de l'investissement, un taux d'inflation élevé ou la mise en œuvre de mesures d'ajustement budgétaire, peuvent être considérables. Dans le Programme d'action, il est recommandé que l'on applique « d'urgence des mesures appropriées, y compris une action internationale, en vue d'atténuer les conséquences défavorables de la charge de la dette extérieure, contractée à des conditions rigoureuses, sur le développement actuel et futur des pays [en] développement » (Programme d'action, partie II, 2) f).

D. Difficultés politiques

23. La communauté internationale rencontre actuellement des difficultés qui sont principalement dues aux mesures mises en place dans quelques pays développés. Les mesures exceptionnelles de relance que les banques centrales des pays développés ont adoptées au lendemain de la crise financière en 2008-2009 ont assoupli les conditions financières à l'échelle mondiale. Pourtant, la normalisation de leurs politiques monétaires et le rythme de l'ajustement présentent des difficultés considérables pour nombre de pays en développement et marchés émergents qui ont profité de la souplesse de ces conditions au cours des dernières années. La perspective d'une escalade des tensions entre les principales économies constitue un nouveau problème, même pour les pays en développement qui ne jouent aucun rôle dans les conflits commerciaux émergents.

24. Dans la Déclaration, les États Membres ont rappelé que les années 70 avaient été marquées par « une série de crises profondes, qui [avaient] eu de graves répercussions, en particulier sur les pays [en] développement, qui sont généralement plus vulnérables aux impulsions économiques extérieures » (Déclaration, par. 2). La prospérité de l'ensemble de la communauté internationale dépend de celle des pays qui la constituent, qu'ils soient développés ou en développement. Comme il est dit dans la Déclaration, « [l]a coopération internationale en vue du développement représente l'objectif et le devoir communs de tous les pays » (Déclaration, par. 3).

25. Si les conflits commerciaux s'intensifient, ils compromettront sérieusement le système commercial multilatéral réglementé et anéantiront les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration en 1974. Les risques financiers inhérents aux ajustements en cours de la politique monétaire dans les pays développés pourraient déstabiliser le système monétaire international, jusqu'à entraîner une dépréciation du taux de change et un endettement extérieur insoutenable dans de nombreux pays en développement et marchés émergents. Les responsables politiques, en particulier dans les pays développés et dans quelques grands pays en développement, doivent

coordonner leurs efforts pour faire en sorte que le commerce international et les systèmes financiers soient plus stables et résistent mieux aux crises.

III. Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la réalisation d'une croissance économique et d'un développement social équitables et partagés

26. On trouvera dans ce chapitre une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées depuis 2016 dans la réalisation d'une croissance économique équitable et partagée et la concrétisation des objectifs de développement social. Cette évaluation s'appuie sur les informations communiquées dans les examens nationaux volontaires sur les objectifs de développement durable que les pays ont présentés au Forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable, ainsi que sur des données et des informations provenant d'autres sources pertinentes.

A. Progrès accomplis

27. D'après les informations contenues dans les examens nationaux volontaires, de nombreux pays ont fait des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné qu'ils en étaient au stade initial de mise en œuvre, la plupart d'entre eux ont consacré une grande partie de leurs efforts à l'élaboration des cadres institutionnels nécessaires à la réalisation des objectifs. Par exemple, ils ont été nombreux à créer des mécanismes de coordination nationale et d'autres plateformes de haut niveau pour mobiliser les différentes parties prenantes, notamment les autorités publiques, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, les jeunes et la communauté internationale. Ce faisant, ils se sont appropriés les objectifs en les intégrant dans leurs stratégies et plans nationaux de développement.

28. La plupart des pays ayant présenté un examen national volontaire ont estimé que la croissance verte et partagée était le principal vecteur de création d'emploi et de réalisation de divers objectifs sociaux. En vue d'améliorer la qualité de l'emploi productif, ils s'efforcent également de soutenir les systèmes de protection sociale, la recherche et le développement, la science et la technologie, la mise à niveau des compétences et l'amélioration des liens entre l'éducation et les besoins du marché du travail, en offrant par exemple un enseignement et une formation techniques et professionnels chapeautés par des entreprises. Les pays accordent également une attention accrue à l'égalité d'accès aux emplois décents pour les femmes et les hommes, les populations autochtones, les personnes âgées, les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres et les personnes handicapées, afin que personne ne soit laissé de côté.

29. Nombre de pays cherchent à stimuler la croissance et à créer des emplois tout en accordant la priorité à la mise en place de mesures visant à réduire les inégalités de revenu. Par exemple, la Bolivie (État plurinational de), El Salvador, l'Équateur, le Kirghizistan, le Panama, la République de Moldova, la Turquie et l'Ukraine continuent de voir baisser leur indice de Gini (qui permet de mesurer l'inégalité dans la répartition des revenus). La réduction des inégalités de revenu s'est doublée d'une diminution des écarts pour ce qui est de l'accès à la terre, aux services sociaux (par exemple, l'éducation, l'eau, l'assainissement, les soins de santé et les transports publics) et aux technologies fondées sur la connaissance.

30. La plupart des pays ont également accordé la priorité à l'élimination de la faim et de l'extrême pauvreté. Plusieurs pays à revenu intermédiaire ne nient pas qu'il existe des poches à forte concentration de personnes vivant en dessous du seuil de

pauvreté. Ils se sont donc particulièrement attachés à améliorer le niveau de vie des 40 % de la population dont les revenus sont les plus faibles. La majorité des pays en développement ayant présenté des examens nationaux volontaires ont fait état de progrès importants dans la réduction de l'extrême pauvreté (dont le seuil est fixé à 1,90 dollar par jour) en 2016 et 2017. C'est le cas de l'Arménie, de la Colombie et de l'Indonésie.

31. De nombreux pays ont augmenté leurs dépenses publiques en matière d'éducation, qui ont atteint par exemple 5 à 6 % du RNB en Bolivie (État plurinational de), au Kirghizistan, en République de Moldova et en Ukraine. De même, ils ont été nombreux à déclarer avoir fait d'importants progrès en matière de parité des sexes. Par exemple, le pourcentage de filles parmi les élèves du secondaire aurait atteint 48 % en Bolivie (État plurinational de), en El Salvador, en Équateur, au Kirghizistan, au Panama, en République de Moldova, en Turquie et en Ukraine.

32. De même, les dépenses de santé en pourcentage du PIB de la plupart des pays ayant présenté des examens nationaux volontaires a augmenté en 2016 et 2017. L'Albanie, l'Arménie, le Bangladesh, le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, la Géorgie, la Jordanie, la Malaisie, les Maldives, le Mexique, le Panama et le Pérou ont déclaré avoir fait des progrès considérables dans la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile en 2016 et 2017. Dans beaucoup de ces pays, 96% à 100 % des naissances ont été assistées par un agent sanitaire qualifié⁴. Certains ont également accordé une attention particulière à la réduction de la propagation de diverses maladies transmissibles et non transmissibles. Toutefois, la mortalité maternelle et post-infantile reste élevée dans de nombreux pays en développement, ce qui réduit l'espérance de vie moyenne.

33. La croissance rapide de l'urbanisation en général et des quartiers de taudis en particulier a incité de nombreux pays en développement à s'engager en faveur de la construction de villes durables. En conséquence, des villes vertes et des éco-villes ont été construites, qui sont des modèles pilotes de développement urbain durable. La construction de logements compacts, l'utilisation accrue des énergies renouvelables dans l'industrie, l'amélioration des transports publics et la promotion de zones vertes sont autant d'initiatives en ce sens. L'urbanisation durable n'étant pas possible sans infrastructures – notamment énergétiques – viables, de nombreux pays ont donné la priorité à la construction d'infrastructures résilientes et ont amélioré l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Ils favorisent également la diversification économique, l'innovation et une croissance verte qui profite à tous et repose sur des technologies respectueuses de l'environnement.

34. Compte tenu de l'importance croissante des nouvelles technologies, les pays en développement déploient des efforts concertés pour combler le fossé technologique qui les sépare des pays développés. Ils tentent tout particulièrement d'améliorer l'accès à l'électricité, à Internet et aux technologies des énergies renouvelables. Ils n'y parviendront, cependant, qu'en renforçant les investissements publics dans la construction d'infrastructures et dans la mise en valeur des ressources humaines. Au moins 50 % de la population a actuellement accès à Internet en Albanie, en Arménie, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Égypte, en Géorgie, en Jordanie, en Malaisie, aux Maldives et au Panama. Pour leur part, l'Afghanistan, le Bangladesh, le Botswana, l'Éthiopie et le Panama ont considérablement amélioré l'accès à l'électricité au cours des deux dernières années.

⁴ Banque mondiale, données de l'indicateur du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <http://databank.worldbank.org/data/source/world-development-indicators>.

35. La plupart des pays sont conscients que la réalisation des objectifs de développement durable nécessite un renforcement des institutions, des technologies, de l'agriculture, de l'industrie et des moyens humains. Ils ont donc amélioré leurs capacités d'administration et de gestion, ainsi que la qualité de l'éducation, dont ils ont axé les programmes sur la science, la technologie et le renforcement des compétences. En outre, compte tenu des besoins en nouvelles données et statistiques de mesure et de suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, ils ont tous actualisé leurs cadres et leurs capacités statistiques en investissant en priorité dans l'obtention de données et de statistiques de qualité. Les conseils techniques que leur prodigue la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales jouent un rôle essentiel à cet égard.

B. Difficultés rencontrées

36. Malgré les progrès décrits plus haut, des difficultés notables font encore obstacle à la réalisation des objectifs de développement social et d'une croissance économique inclusive et équitable. Pour la plupart des pays en développement, ces difficultés s'expriment principalement en termes de finances, de technologie et de moyens. Le financement des objectifs de développement durable est censé provenir en grande partie du secteur privé, mais un volume considérable de capitaux reste dormant dans le système bancaire et sur les comptes des entreprises. Ces fonds pourraient être mis au service d'une croissance inclusive, équitable et respectueuse de l'environnement et de projets de développement des infrastructures dans les pays en développement. Ce n'est malheureusement pas le cas, du moins pas autant qu'il serait nécessaire et souhaitable. L'alignement des intérêts du secteur privé sur les priorités des projets de développement durable se révèle plus difficile que prévu.

37. Dans l'intervalle, une part non négligeable du capital accumulé par les pays en développement grâce à des opérations courantes excédentaires est toujours investi dans des titres à faible rendement émis par les pays développés. Ce phénomène, qui s'apparente à une fuite des capitaux, permet aux pays développés de se financer à moindre coût alors même que ces fonds pourraient servir à soutenir la croissance et le développement des pays en développement. Le problème tient en partie aux faiblesses du système financier international, qui oblige les pays en développement à maintenir la quasi-liquidité de leurs réserves nationales en investissant dans les titres à court terme émis par les pays développés, afin de se prémunir contre d'éventuelles crises ou déstabilisations monétaires pouvant découler d'une sortie de capitaux imprévue. Il importe donc de pallier les faiblesses du système actuel si l'on veut trouver les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les idées véhiculées par le nouvel ordre économique international, qui a mis en évidence les inégalités dont le système financier international est porteur, peuvent se révéler utiles à cet égard.

38. Les pays en développement doivent également lutter contre la fuite des capitaux du secteur privé, qu'elle prenne la forme de fraude ou d'évasion fiscales ou encore de transactions illicites. Pour de nombreux pays, la difficulté consiste à trouver des moyens d'empêcher la fuite de ces capitaux afin de les investir au niveau national pour soutenir une croissance inclusive et équitable. Cela passera aussi bien par l'adoption de mesures nationales que par la coopération internationale, comme envisagé dans le cadre du nouvel ordre économique international.

39. Les pays en conflit ou en situation d'après-conflit doivent relever des défis qui leur sont propres. Les conflits, qui anéantissent les ressources physiques et humaines des pays, empêchent également l'accumulation de capital. Pour parvenir au

développement durable, il importe donc de mettre fin aux conflits et de garantir une transition sans heurt vers la restauration pacifique de l'État.

IV. Progrès accomplis et difficultés rencontrés en matière de viabilité environnementale

40. La protection de l'environnement est au cœur du programme de développement adopté par la communauté internationale en 2015. Malheureusement, les progrès accomplis à cet égard restent lents et inégaux. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les changements climatiques, principale menace qui pèse sur la viabilité environnementale.

41. Selon l'Accord de Paris, l'élévation de la température doit être limitée à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui n'est possible qu'en réduisant immédiatement et de manière radicale le volume des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, des études préliminaires montrent que celui-ci a augmenté au niveau mondial en 2017, renversant la tendance à la baisse observée en 2014 et 2015⁵. De fait, l'année 2016 restera dans les mémoires pour plusieurs raisons : pour la toute première fois, la concentration de carbone dans l'atmosphère a dépassé 400 parties par million, seuil au-delà duquel il y a danger. En outre, 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec des températures supérieures d'environ 1,1 °C aux niveaux préindustriels⁶.

42. Les contributions déterminées au niveau national sont un élément essentiel de l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions nationales que chaque pays s'engage à atteindre y sont précisés. Cependant, l'écart qui subsiste entre les objectifs annoncés et les réductions nécessaires est alarmant. Les engagements actuels ne représentent qu'un tiers des réductions d'émissions nécessaires pour rester dans le scénario au moindre coût prévoyant une hausse de la température inférieure à 2 °C⁷.

43. L'abandon des combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables est l'un des principaux moyens de réduire les émissions mondiales. Les investissements réalisés dans les énergies renouvelables au niveau mondial ont augmenté de 2 % entre 2016 et 2017, atteignant un montant total de 279,8 milliards de dollars, dont 126,6 milliards (45 %) engagés par la Chine, et 103,5 milliards (37 %) par les pays développés⁸, contre 18 % seulement pour le reste du monde. Grâce à ces investissements, la capacité mondiale de production d'énergies renouvelables a augmenté de 157 gigawatts (GW), la part de ces énergies dans la production électrique mondiale s'en trouvant rehaussée d'1,1 point de pourcentage. En 2017, les énergies renouvelables ont représenté 61 % de la puissance nette nouvellement installée, la seule énergie solaire en représentant 38 %⁹. Quoique ces progrès soient impressionnants, le taux d'investissement dans les énergies renouvelables en 2017 était inférieur de 13 % au taux record enregistré en 2015 et la part des énergies renouvelables dans la production électrique totale de l'année 2017 n'a été que de 12,1 %.

⁵ Glen Peters et al., *Towards real-time verification of CO₂ emissions*, *Nature Climate Change*, vol. 7, n° 12 (13 novembre 2017).

⁶ Organisation météorologique mondiale, « Avec une moyenne supérieure d'environ 1,1 °C aux valeurs préindustrielles, l'OMM confirme que 2016 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée », communiqué de presse, 18 janvier 2017.

⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Rapport 2017 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, Nairobi, 2017.

⁸ Centre de collaboration École de Francfort/PNUE et Bloomberg New Energy Finance, *Global Trends in Renewable Energy Investment 2018* (Francfort, 2018).

⁹ Ibid.

44. Le recours aux véhicules électriques pour le transport routier, véritable percée technologique du point de vue de la réduction des émissions, s'est fait de plus en plus fréquent dans le monde entier ces dernières années. En 2016, on comptait près de 2 millions de véhicules électriques dans le monde, le parc le plus grand étant celui de la Chine¹⁰. Cela étant, l'effet du recours aux véhicules électriques sur les émissions dépend très largement de la source d'électricité utilisée pour recharger la batterie de ces véhicules. Malheureusement, dans de nombreux pays, ils sont toujours alimentés au moyen d'électricité produite à partir de combustibles fossiles¹¹.

45. Les progrès réalisés concernant les autres technologies essentielles à la lutte contre les changements climatiques restent relativement limités. À titre d'exemple, le rythme des avancées réalisées en matière de piégeage de carbone et d'efficacité énergétique s'est ralenti¹². L'intensité énergétique, soit la quantité d'énergie utilisée pour produire une unité de PIB, n'a diminué que d'1,7 % en 2017, contre 2,0 % en 2016. Afin d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable dans ce domaine, il faudrait qu'elle connaisse, au cours des prochaines années, une baisse annuelle moyenne de 3,2 %, soit presque le double de la réduction enregistrée en 2017¹³. C'est là un défi de taille.

46. L'Accord de Paris a également mis l'accent sur le défi que représente l'adaptation aux changements climatiques, qui est pour bien des pays en développement une source de contraintes encore plus lourdes et immédiates. Selon des études récentes, nombre de pays à faible revenu seront exposés non seulement à de plus fortes augmentations de température que les pays développés, mais aussi à des écarts de température plus importants¹⁴. Malheureusement, les progrès accomplis face au défi de l'adaptation restent très insuffisants.

47. L'article 9 de l'Accord de Paris prévoit que les pays développés fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation, à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Tout le monde sait qu'il est difficile de mesurer avec exactitude le financement de l'action climatique, et l'absence d'accord international sur les modalités de suivi de ces flux financiers s'est traduite par l'émergence de diverses méthodes comptables. Il est clair que l'objectif des 100 milliards de dollars d'ici à 2020 est encore loin d'être atteint. Selon les estimations figurant dans la feuille de route des 100 milliards (*Road map to US\$ 100 billion*), publiée en 2016 par un groupe de pays, le montant des fonds publics destinés au financement de l'action climatique s'élevait, en 2013-2014, à 41 milliards de dollars par an. Dans un rapport plus récent, l'OCDE estimait qu'en 2016, les ressources bilatérales consacrées à l'action climatique dans le cadre du financement du développement avaient dépassé les 30 milliards de dollars¹⁵. Jusqu'à présent, les sommes allouées à l'adaptation au changement climatique n'ont représenté qu'environ 20 % des fonds versés par les pays développés aux pays en

¹⁰ Agence internationale de l'énergie, *Global EV Outlook 2017: Two Million and Counting* (Paris, juin 2017).

¹¹ Forum économique mondial, « The surprising truth behind the world's electric cars », 5 mars 2018.

¹² Agence internationale de l'énergie, *Tracking Clean Energy Progress 2017: Energy Technology Perspectives 2017 Excerpt – Informing Energy Sector Transformations* (2017).

¹³ Agence internationale de l'énergie *et al.*, *Tracking SDG 7: The Energy Progress Report 2018* (Washington, Banque mondiale, 2018).

¹⁴ Sebastian Bathiany *et al.*, *Climate models predict increasing temperature variability in poor countries*, *Science Advances*, vol. 4, n° 5 (2 mai 2018).

¹⁵ OCDE, *Climate-related development finance in 2016*, décembre 2017.

développement pour financer l'action climatique¹⁶. Les pays en développement font face à cet égard à un déficit de financement qui devrait aller s'aggravant à mesure que les effets des changements climatiques se renforcent et qu'augmentent les besoins d'adaptation correspondants¹⁷.

48. Les progrès accomplis en matière d'atténuation de la pollution par les plastiques ne sont guère plus satisfaisants. La production annuelle mondiale de plastique est passée de 1,7 million de tonnes en 1950 à 322 millions en 2015. Pendant cette période, 6,8 milliards de tonnes de déchets plastiques, pour la plupart non biodégradables, se sont accumulés. Près de 80 % de ces déchets ont été déversés dans des décharges ou des étendues d'eau, y compris dans des lacs, des mers et des océans. En volume, on trouvera bientôt dans les océans plus de plastique que de poissons, toutes espèces confondues¹⁸. On voit de plus en plus souvent s'échouer sur les rivages des baleines mourantes, asphyxiées par des débris de plastique. Des micro-organismes se nourrissant de plastique se multiplient dans l'air et finissent par intégrer la chaîne alimentaire, maillon après maillon, ce qui fait courir des risques sanitaires graves aux êtres humains également. Partout dans le monde, que ce soit dans la terre, dans l'eau ou dans l'air, le plastique fait des ravages. Malheureusement, l'humanité n'a pas encore suffisamment conscience du danger que représente ce type de pollution. Les pays en développement la perpétuent en imitant les schémas de production et de consommation non durables des pays développés. La mise en garde contre la pollution par le plastique formulée dans le nouvel ordre économique international avait donc bien quelque chose de visionnaire.

V. Le nouvel ordre économique international dans le contexte de l'évolution rapide des technologies

49. Avec l'évolution rapide des technologies, les idées, propositions et suggestions véhiculées par le nouvel ordre économique international sont plus que jamais d'actualité. Le Programme d'action cite ainsi les transferts de technologie parmi les moyens de combler le fossé technologique et les écarts de développement entre les pays. Il prévoit notamment des mesures destinées à « donner, à de meilleures conditions, accès aux techniques modernes » [partie IV, b)] et à « développer considérablement l'assistance des pays développés aux pays [en] développement, sous forme de programmes de recherche-développement » [partie IV, c)]. Ces mesures sont aujourd'hui d'autant plus utiles qu'avec l'émergence des nouvelles technologies, il faut absolument éviter que le fossé technologique se creuse encore et tirer parti des sauts de génération qu'elles permettent d'effectuer.

A. Nouvelles technologies

50. La technologie continue de repousser les frontières de l'innovation à un rythme effréné ; si elle transforme les activités économiques et les interactions sociales, elle soulève également des inquiétudes nouvelles du point de vue de l'éthique et de l'équité. Les difficultés y afférentes sont décrites dans la publication phare de l'ONU

¹⁶ La situation économique et sociale dans le monde 2016 : La résilience face aux changements climatiques – une occasion de réduire les inégalités (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.C.1).

¹⁷ PNUE, Rapport sur les écarts de financement en matière d'adaptation aux changements climatiques, (Nairobi, 2016).

¹⁸ La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable (publication des Nations Unies, à paraître).

intitulée « La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable », qui paraîtra prochainement.

51. Les technologies numériques, les plus dynamiques parmi les nouvelles technologies, ont avancé à pas de géant ces dernières années grâce à la production de volumes de données colossaux, à l'utilisation d'algorithmes de plus en plus pointus et à l'accroissement des capacités de calcul, de stockage et de transmission des données. Elles ont permis l'essor rapide de l'intelligence artificielle et de machines désormais capables d'effectuer des tâches courantes et de résoudre, en toute autonomie, des problèmes de plus en plus complexes nécessitant des compétences cognitives avancées. Ce phénomène a de profondes répercussions sur l'emploi, l'avenir du travail et la répartition des revenus. Par ailleurs, l'innovation dans les domaines physique et biologique vient souvent de progrès réalisés dans les technologies numériques.

52. Les technologies physiques, telles que l'impression 3D ou les nouveaux matériaux, ont déjà commencé à transformer de grands secteurs de l'économie, aussi bien l'industrie que les soins de santé. Les robots de pointe combinent quant à eux des innovations physiques et numériques. Les applications de ce type émanent des progrès des technologies numériques, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets servant ensuite de passerelle entre le numérique et le physique. Les robots de pointe sont capables de mener à bien une vaste gamme de tâches. De plus en plus adaptables et souples, ils annoncent l'apparition de nouvelles formes de collaboration entre l'homme et la machine. Le recours à des nouveaux matériaux plus résistants, plus légers, plus adaptables et plus faciles à recycler que les matériaux conventionnels peut contribuer à limiter l'utilisation des ressources naturelles. À titre d'exemple, on peut citer le graphène, un nanomatériau de pointe aux propriétés exceptionnelles qui pourrait révolutionner le stockage de l'énergie ou le dessalement de l'eau. Les innovations dans le domaine des plastiques biodégradables ou thermodurcis pourraient permettre de réduire le recours aux plastiques classiques et offrir enfin une alternative à cette matière qui, pour n'être pas durable, n'en est pas moins indispensable. Toutes ces innovations pourraient mener à l'avènement d'une économie circulaire fondée sur le découplage de l'utilisation des ressources et de la croissance économique. De même, les progrès récents de l'impression 3D portent la promesse d'une transformation radicale des processus de production des biens, dont pourrait découler une réduction des déchets et des émissions liés aux activités industrielles.

53. Les technologies biologiques offrent toute une gamme de possibilités à exploiter dans les domaines de la santé et de l'agriculture. Il se peut que grâce à elles des traitements plus efficaces contre les maladies orphelines et des maladies contre lesquelles l'humanité lutte de longue date soient proposés. Grâce aux nouvelles techniques d'édition génomique, il est désormais possible de manipuler les systèmes biologiques, notamment le génome humain, et donc de réduire l'incidence des maladies génétiques. De la multiplication des données peut naître une médecine de précision personnalisée fondée sur des traitements extrêmement ciblés et plus efficaces. La biotechnologie peut également transformer l'agriculture en profondeur en augmentant le rendement des cultures au moyen de semences génétiquement modifiées pour résister aux maladies et aux conditions météorologiques défavorables. Elle peut également permettre d'améliorer la qualité nutritionnelle des aliments.

B. Inégalités dans l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies

54. En matière d'innovation et de technologie, le fossé déjà large qui sépare les pays développés du reste du monde ne cesse de se creuser. Les données relatives à la répartition des dépôts de brevet et aux dépenses de recherche-développement révèlent que seul un nombre limité de pays participe à la mise au point de technologies nouvelles. La Chine, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne, qui représentaient 32 % de la population mondiale en 2015, sont collectivement à l'origine de 69 % des publications scientifiques mondiales, de 83 % des dépenses de recherche-développement et de 86 % des dépôts de brevets triadiques¹⁹.

55. Ces écarts sont encore plus prononcés dans le domaine des nouvelles technologies. Ainsi, les États-Unis ont représenté à eux seuls une proportion écrasante (75 %) des brevets relatifs à l'intelligence artificielle accordés dans le monde en 2016-2017²⁰. Toujours en 2016-2017, l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont partagés plus de 75 % des premiers brevets déposés dans le monde dans les trois domaines d'avant-garde que sont l'impression 3D, les nanotechnologies et la robotique²¹. De même, en 2016, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, le Japon et la République de Corée comptaient ensemble pour environ 75 % des ventes mondiales de robots industriels²².

56. En outre, dans les pays développés, l'innovation se concentre dans une poignée d'entreprises. L'écart de compétitivité se creuse entre les petites entreprises, dont les opérations se limitent souvent à un seul pays, et les entreprises transnationales, qui profitent des économies d'échelle et des failles des règlements internationaux. Il apparaît de plus en plus clairement que de nombreuses grandes entreprises du secteur de la technologie réduisent leurs coûts de main-d'œuvre et leurs charges fiscales en délocalisant des emplois vers des pays à bas salaires, ou en menaçant de le faire, et transfèrent artificiellement leurs bénéfices à la faveur d'échanges non réglementés de services intragroupes liés à des actifs incorporels (droits de propriété intellectuelle, actifs financiers) sans ancrage géographique, en vue de maximiser leurs rentes et de déjouer les règles de la concurrence loyale²³. Les progrès rapides de la technologie ont jusqu'à présent instauré, tant entre les pays qu'à l'intérieur des frontières, une dynamique dans laquelle « tout revient au vainqueur », et où les grandes entreprises transnationales (et leurs propriétaires souvent installés dans les pays développés) accumulent des rentes à des niveaux sans précédent, ce qui aggrave les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

57. Bien que la production de nouvelles technologies soit de plus en plus concentrée dans un petit nombre de pays et d'entreprises, leur diffusion, en revanche, continue de s'accélérer. Il aura fallu 75 ans pour que le téléphone dépasse la barre des 100 millions d'utilisateurs, et moins de 10 ans seulement pour Internet. Pourtant, une poignée de

¹⁹ E/2018/50.

²⁰ Hidemichi Fujii et Shunsuke Managi, « Trends and priority shifts in artificial intelligence technology invention: a global patent analysis », Discussion Paper Series 17-E-066 (Tokyo, Research Institute of Economy, Trade and Industry, mai 2017).

²¹ Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde : Innovations majeures et croissance économique, Série Économie et statistiques (Genève, 2015).

²² Fédération internationale de robotique, *World Robotics 2017: Industrial Robots – Executive Summary*.

²³ Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, « The impact of the technological revolution on labour markets and income distribution », *Frontier Issues* (31 juillet 2017).

grandes entreprises détiennent le monopole de la gouvernance d'Internet, et elles sont toutes situées dans les deux principales économies du monde : la Chine et les États-Unis²⁴. Le fait que les technologies soient adoptées plus rapidement dans tous les pays masque en réalité des écarts dans leur diffusion auprès des différents segments de la population. De plus, même si les nouvelles technologies sont rapidement disponibles dans une majorité de pays, elles se démocratisent plus lentement dans les pays en développement que dans les pays développés. De ce fait, les progrès les plus récents en matière de technologie numérique, physique et biologique ne bénéficient qu'à un nombre restreint de personnes et d'entreprises, tandis que la majorité n'a toujours pas accès à des technologies déjà anciennes²⁵.

C. Possibilités de sauts de génération et risques de décrochage

58. Les inégalités de diffusion des technologies font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable, qui ne pourront être atteints que si l'on comble le fossé technologique et que l'on fait en sorte que toutes les communautés puissent accéder aux technologies dont elles ont besoin et s'en servir. Dans le même temps, de nombreux pays en développement n'ont pas encore pleinement intégré les technologies issues des précédentes révolutions industrielles et ne réunissent pas les conditions qui leur permettraient de tirer parti des nouvelles technologies. En effet, celles-ci ne peuvent être adoptées qu'à condition de disposer des infrastructures nécessaires, notamment électriques, et d'un minimum de capital humain. Il faudra prendre des mesures énergiques pour remédier à ces lacunes, sans quoi les possibilités de saut de génération risquent de rester inexploitées, et le fossé technologique de se creuser encore.

59. Il existe néanmoins des exemples encourageants de sauts de génération. Ainsi, une grande partie de la population des pays en développement est passée directement au téléphone mobile sans avoir jamais eu de ligne de téléphone fixe. De même, nombreux sont ceux qui ont adopté l'énergie solaire et renouvelable sans avoir eu l'électricité au moyen de combustibles fossiles. Le Maroc, par exemple, s'est lancé dans les énergies renouvelables en 1996. Depuis, il a réussi à faire passer son taux d'électrification rurale de 28 % à l'époque à 100 % en 2016²⁶. Les techniques d'exploitation des énergies renouvelables ont élargi le champ des sauts de génération potentiels en faisant bénéficier de nombreux pays en développement d'un accès à l'électricité verte.

60. S'engageant dans la même voie, la population des pays en développement se tourne aujourd'hui vers le smartphone. Ainsi, en 2015 et 2016, plus de la moitié des habitants du Chili, du Liban, de la Malaisie et de la Turquie déclaraient être propriétaires d'un smartphone²⁷. En outre les habitants des pays en développement utilisent de plus en plus régulièrement Internet. Dans de nombreux pays, ils innovent en se servant des smartphones et d'Internet pour créer des plateformes de prestation de services divers. Les plateformes participatives ont déjà créé des emplois et des sources de revenu dans les pays en développement. Nombre d'entre eux ne se sont pas bornés à adopter les plateformes internationales mais ont créé les leurs, plus adaptées à la situation locale, par exemple des entreprises proposant de partager des

²⁴ Klaus Schwab, *Shaping the Fourth Industrial Revolution* (Forum économique mondial, Genève, 11 janvier 2018).

²⁵ Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, « Unlocking the potential of knowledge and technology for all », *Frontier Issues* (1^{er} avril 2018).

²⁶ Banque mondiale, *Base des indicateurs du développement dans le monde*.

²⁷ Lee Rainie et Andrew Perrin, « 10 facts about smartphones as the iPhone turns 10 », *Pew Research Center*, 28 juin 2017.

trajets en moto telles que Go-Jek en Indonésie ou Pathao au Bangladesh. Un autre exemple de saut de génération technologique dans les pays en développement est l'utilisation de drones qui, palliant le manque d'infrastructures de base, permet de livrer des fournitures médicales dans des établissements de santé isolés. Cette initiative a déjà été testée au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

61. Les outils qui sous-tendent la finance numérique, tels que les systèmes de paiement par téléphone mobile, sont autant d'exemples de la manière dont les pays en développement ont adopté et adapté les nouvelles technologies en vue d'apporter des solutions aux problèmes de développement locaux. Dans ces pays, on a tiré parti des systèmes de paiement mobiles pour faciliter les transactions, l'épargne, et l'accès au crédit et à l'assurance. Ces systèmes ont permis d'élargir considérablement l'accès des populations aux services financiers et ont contribué à la réduction de la pauvreté. À l'heure actuelle, le paiement par téléphone mobile est une pratique plus répandue dans bien des pays en développement que dans les pays développés. En Chine, en Inde et au Kenya, plus de 80 % de la population se dit susceptible d'utiliser ce mode de paiement, contre environ 30 % seulement dans les pays développés tels que la France ou le Japon²⁸.

62. L'émergence des nouvelles technologies peut donner aux pays bien d'autres occasions de rattraper le retard qu'ils accusent en matière de progrès technique. La conception et la production assistées par ordinateur ont par exemple permis à certains pays de s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales avec des produits de plus en plus perfectionnés. De plus, les pays qui n'ont pas besoin d'investissements ou d'infrastructures liés à des technologies anciennes peuvent être bien placés pour exploiter bon nombre de nouvelles technologies.

63. Même si elles offrent ces possibilités, les nouvelles technologies peuvent aussi être une source de préoccupation pour les pays en développement qui sont très en retard en termes de technologie et de revenus. La réalisation de leur plein potentiel demande un certain niveau d'infrastructures et de capital humain. Les pays qui ne l'ont pas peuvent rester désavantagés et voir le fossé technologique et les écarts de revenu qui les séparent des pays développés se creuser au lieu de se résorber. Qui plus est, pour de nombreux pays en développement, le recours plus fréquent aux robots, à l'impression 3D et à d'autres techniques connexes peut saper l'avantage comparatif que constitue le faible coût de leur main-d'œuvre et les empêcher de s'industrialiser en exploitant les industries manufacturières à forte intensité de travail. En tant que facteurs de relocalisation de la production, les nouvelles technologies peuvent réduire voire faire disparaître la marge de manœuvre des pays en développement à cet égard et ainsi faire obstacle à leur industrialisation.

D. Pertinence du nouvel ordre économique international à l'ère des nouvelles technologies

64. Les principes et les idées sur lesquels repose le nouvel ordre économique international peuvent être particulièrement utiles aux pays en développement et les aider à se doter rapidement des moyens d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies, en leur permettant d'y accéder et de les utiliser pour accélérer leur progression sur la voie du développement durable. Sans un effort conscient de la communauté internationale en faveur du nouvel ordre économique international, de nombreux pays en développement pourraient avoir du mal à atteindre cet objectif. La domination croissante qu'exercent une poignée de pays et quelques-unes de leurs entreprises sur les nouvelles technologies ne fait qu'aggraver la situation.

²⁸ CNUCED, « Data privacy: new global survey reveals growing internet anxiety », 16 avril 2018.

65. Pour rivaliser avec les autres pays dans ce paysage technologique de plus en plus complexe et resserré, les pays en développement devront pouvoir accéder à de nouvelles technologies d'un autre genre et avoir les moyens de s'en servir. Cela veut dire qu'ils auront plus que jamais besoin de canaux efficaces de transfert de technologies et d'aide à la recherche-développement. Comme le propose le nouvel ordre international, cela supposera de renforcer l'assistance internationale et d'établir de nouvelles règles applicables à la production, à la diffusion et à l'adoption de nouvelles technologies, règles qui tiendront compte des responsabilités partagées et différenciées de tous les pays.

66. Il importe d'harmoniser les niveaux de protection des droits de propriété intellectuelle pour donner à tous les pays des chances égales et faciliter les transferts et la diffusion de technologies, en particulier celles qui sont indispensables au développement durable. Cependant, le régime actuel des droits de propriété intellectuelle tend à protéger les grandes entreprises des pays développés. Les accords commerciaux existants, par exemple, comprennent souvent des dispositions qui limitent l'introduction de clauses de transferts de technologie ou d'exigences de contenu national minimal. Ces restrictions empêchent les pays en développement d'appliquer des politiques industrielles reflétant leurs propres ambitions en matière d'innovation. Elles contribuent à perpétuer le fossé technologique et à faire perdre aux pays en développement les avantages d'envergure que les nouvelles technologies pourraient présenter du point de vue du développement. Pour parvenir au développement durable, il est essentiel de mettre en place un régime de droits de la propriété intellectuelle qui soit plus souple, tienne mieux compte des questions de développement et encourage la diffusion rapide de technologies ciblées²⁹.

67. Il importe également de pouvoir compter sur une coopération internationale plus efficace en matière de gestion des progrès technologiques, sans quoi les entreprises seront tentées de procéder à des arbitrages réglementaires et de quitter les pays dont la réglementation est stricte pour installer leurs activités économiques dans des pays où elle est plus souple. Par exemple, du fait de l'hétérogénéité de la réglementation dans les différents pays, des technologies telles que les véhicules autonomes peuvent être testées dans des pays où les règles sont moins contraignantes, ce qui revient à faire peser tous les risques associés aux phases de test sur certaines populations. De plus, tout nivellement par le bas de la réglementation ou de la fiscalité auquel se livreraient les pays en développement en vue d'attirer les investissements et technologies des pays étrangers peut se révéler préjudiciable au développement durable.

68. Il est essentiel de coopérer au niveau international pour faire en sorte que les avancées réalisées dans le domaine des nouvelles technologies se fassent dans le respect de normes éthiques et morales universelles. Les technologies telles que l'édition génomique, le clonage ou l'intelligence artificielle posent des questions éthiques fondamentales pour l'avenir de l'humanité et la nature de l'existence humaine. Elles permettront de repousser les limites des capacités, de la performance et des facultés intellectuelles humaines, mais pourraient ne bénéficier qu'à des groupes bien précis plutôt qu'à l'ensemble de la population mondiale. Elles ne feraient alors que creuser encore les inégalités. La gouvernance de ces technologies doit être ancrée dans des valeurs largement acceptées et se nourrir des principes, des normes et objectifs définis dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communauté internationale devra collaborer plus étroitement pour tirer parti des possibilités offertes par ces technologies tout en atténuant les risques

²⁹ Dean Baker, Arjun Jayadev et Joseph Stiglitz, *Innovation, Intellectual Property, and Development: A Better Set of Approaches for the 21st Century*, Access IBSA: Innovation and Access to Medicines in India, Brazil and South Africa (juillet 2017).

qu'elles présentent. C'est la raison pour laquelle en juillet 2018, le Secrétaire général a chargé le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique de renforcer la coopération dans l'espace numérique entre les autorités publiques, le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, le milieu universitaire et les autres parties concernées. Le Groupe et son secrétariat de coordination rencontreront les représentants de l'ensemble de ces secteurs et établiront, en 2019, un rapport comprenant une série de recommandations visant à renforcer la coopération mondiale.

VI. Rôle de l'Organisation des Nations Unies

69. Dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les États Membres avaient déjà prévu et demandé le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui « en tant qu'organisation universelle, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays » (par. 6). Ils avaient également envisagé de confier au Conseil économique et social une place centrale dans l'application de la Déclaration : il avait été demandé à toutes les organisations de lui soumettre leurs rapports d'étape sur la mise en œuvre du nouvel ordre économique international, et le Conseil lui-même avait été prié d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du Programme d'action. L'ONU pourrait faire fond sur ces propositions pour définir la manière dont elle orientera, dans le contexte de cette nouvelle révolution technologique et industrielle, les initiatives en faveur du programme de développement adopté en 2015.

70. Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris ont tous été établis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Des procédures et plateformes internationales d'envergure ont été créées afin d'en faciliter l'application. C'est le cas notamment du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de la Conférence de haut niveau sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'application de l'Accord de Paris repose également sur les mécanismes institutionnels créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

71. Compte tenu du rôle essentiel joué par la technologie dans l'exécution du programme de développement, plusieurs initiatives en la matière avaient été prévues dans les instruments cités plus haut. Ainsi, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 préconisaient l'un et l'autre un Mécanisme de facilitation des technologies composé de trois éléments, à savoir un Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies, un forum multipartite et une plateforme en ligne. L'Accord de Paris prévoyait également la création d'un Mécanisme technologique. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés avait déjà été instituée en application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

72. Ces dispositifs institutionnels créés sous les auspices des Nations Unies ont encore gagné en importance avec l'émergence des nouvelles technologies. L'ONU doit à présent renforcer son action grâce à l'appui technique et financier soutenu des pays développés et ne pas se contenter de faciliter les transferts de technologie vers les pays en développement. Elle doit orienter l'exploitation des nouvelles technologies de sorte qu'elles soient mises au service des objectifs de développement durable. Elle doit en particulier instaurer des mécanismes largement inclusifs dans le cadre desquels les acteurs étatiques et non étatiques définiront les limites éthiques et morales du développement et de l'utilisation de ces technologies.